

L'an deux mille onze, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 9 SEPTEMBRE 2011			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	BROCHEC Christian TAILLARDAT Denis	
PRESENTS (conseillers)	TEYSSIER Jean-Pierre EXPERT Robert MONJALET Vincent PERUCH Franck	MAZET Mylène DUBOURG Marie-Jeanne LESCOMBE Solange	FRITSCH Marie-Christine DUBUFFET Christiane FOUQUESOLLE Patricia
ABSENT			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	BROCHEC Christian		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 22/07/2011)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1 - Ratios promus-promouvables:

M. le Maire expose aux membres du Conseil qu'afin de pouvoir permettre une plus grande fluidité dans les démarches administratives à venir en ce qui concerne les avancements de grades, et au vue de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15/09/11, il est nécessaire de prendre une délibération qui fixe le ratio des promus-promouvables à 100 % pour tout grade confondu. Ceci permettra désormais de ne passer que par la Commission Administrative Paritaire et plus par le Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le ratio des promus-promouvables à un taux uniforme de 100 % pour tous les grades.

2 - Suppression poste adjoint administratif 2^{ième} classe 28h :

M. le Maire informe le Conseil que, suite à la nomination de Madame MOUNIER au poste d'adjoint administratif 2^{ième} classe à temps complet depuis le 1^{er} septembre, il convient maintenant de supprimer son ancien poste d'adjoint administratif 2^{ième} classe à 28H.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint administratif à 28H.

3 - Délibération modificative des Indemnité d'Administration et de Technicité :

M. le Maire informe le Conseil que Madame MOUNIER ne pourra être promue au poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet qu'à compter du 01/06/2012, par conséquent, il convient de modifier la délibération en date du 17/06/11 qui supprimait l'IAT pour les adjoints administratifs 2^{ième} classe à compter du 01/10/11 afin de la prolonger jusqu'au 31/05/12, ainsi que de modifier le coefficient multiplicateur pour le passer de 2 à 3 comme voté pour le grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe dans la délibération du 17/06/11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de prolonger l'IAT pour les adjoints administratifs de 2^{ième} classe jusqu'au 31/05/2012, ainsi que de porter le coefficient à 3.

4 - Création de poste adjoint administratif 2^{ième} classe 21h :

Afin de permettre le remplacement de façon définitive de la personne chargée de l'accueil du public au secrétariat de la mairie, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ième} classe à 21H par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ième} classe pour 21 H hebdomadaire à compter du 1^{er} décembre 2011.

5- Décision modificative de budget Eglise :

Suite à la dernière réunion du mardi 9 août 2011 en présence de M. Diot, conservateur des antiquités et objets d'art du département, M. Peyre, conservateur des monuments historiques à la DRAC Aquitaine, Mme Pignol, chef, et Mme Beyne du service patrimoine du Conseil général, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux de remaniage des couvertures des bas coté de l'église afin d'enrayer les infiltrations d'eau. L'EURL GUION Couverture Patrimoine Ancien a donc présenté un devis pour une plus value de 10 932.64 € TTC, Architecture Patrimoine un avenant n°2 de maîtrise d'œuvre concernant les travaux supplémentaires engagés par délibération du 10 et du 17 juin 2011, pour une plus value de 1 936.17 € TTC. Ces dépenses seront compensées par La Fondation du Patrimoine, qui s'associe aux dons récoltés suite à la souscription lancé en 2009, pour un montant global de 13 000.00 € sous réserve de validation par la Délégation Régionale. Il convient de prendre une décision modificative du budget pour y inscrire ces écritures, afin de maintenir équilibre et cohérence dans les comptes municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les écritures ci-dessous détaillées :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Opération 66 – Eglise, 1328 - Subvention d'équipement				13 000.00
Opération 66 - Eglise 2313 - Constructions		13 000,00		
TOTAL		13 000,00	TOTAL	13 000,00

6 - Demande de subvention Conseil Général mobilier classes :

M. le Maire informe les élus que suite aux différents devis reçus afin de renouveler le mobilier des quatre classes de l'école, le mieux disant est celui de Delagrave. Le coût concernant l'acquisition des chaises et des tables s'élève à 3927.00 € HT soit 4696.69 € TTC.

Il rappelle que la commune peut obtenir pour l'acquisition de cet équipement l'aide du Conseil Général au titre du régime « équipement des écoles » à hauteur de 50% de 750.00 € HT par classe, soit 4 x 375.00 €, donc un global 1500.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés, autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Lot-et-Garonne au titre du régime « équipement des écoles », et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

7 - Syndicat Intercommunal du Bassin du Dropt d'Eymet :

M. le Maire expose au Conseil que suite à la proposition de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Dropt afin de pouvoir adhérer au Syndicat Mixte ouvert EPIDROPT et permettre notamment, l'obtention de subventions supplémentaires et la création de nouvelles retenues d'eau, il convient d'approuver par délibération :

- 1/- les nouveaux statuts Syndicat Intercommunal du Bassin du Dropt d'Eymet,
- 2/- l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Bassin du Dropt d'Eymet au syndicat mixte ouvert EPIDROPT,
- 3/- les statuts du nouveau syndicat mixte ouvert EPIDROPT (ancien syndicat mixte fermé EPIDROPT).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés décide d'approuver :

- 1/- les nouveaux statuts Syndicat Intercommunal du Bassin du Dropt d'Eymet,
- 2/- l'adhésion du Syndicat Intercommunal du Bassin du Dropt d'Eymet au syndicat mixte ouvert EPIDROPT,
- 3/- les statuts du nouveau syndicat mixte ouvert EPIDROPT (ancien syndicat mixte fermé EPIDROPT).

8 - Questions diverses :

a - M. le Maire informe les élus que différentes délibérations en matière fiscale, dont il donne lecture, peuvent être prises par les collectivités territoriales en 2011 pour une application en 2012.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés décide d'approuver l'exonération en totalité de certaines catégories de compétitions, lorsqu'elles sont organisées par des associations sportives régies par la loi du 1er juillet 1901 agréées par le ministre compétent, ou bien l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune.

- b - M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu en mairie les remerciements des associations Radio 4, Climatologique de Moyenne Garonne et du Sud-Ouest, Prévention Routière et des Pupilles de l'Enseignement Public 47 suite aux subventions reçues.
- c - Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal : 1-/ Le cabinet IES a été retenu pour la mise en œuvre et le suivi du dossier de consultation du lac, l'appel d'offre a été lancé le 06/09/2011, et l'ouverture des plis se fera le 30/09/2011 à 14H, afin que les travaux puissent commencer vers le 15 octobre. 2-/ Avenant pour le déplacement de la climatisation de la mairie signé le 10/09/2011. 3-/ Avenant BECS pour mission SPS atelier communal prolongation de 2 mois de leur mission signé le 15/09/11.
- d - Info repas du CCAS le 23/09/2011 au bord du Lac.
- e - Choix vitrail Martin : Mme Lachèze présente les 3 propositions reçues de l'entreprise Martin pour la création d'un vitrail à l'église St Etienne. Le Conseil à l'unanimité de ses membres, approuve le choix n°1.
- f - Demande de soutien de l'ANACR pour officialiser le 27 mai comme journée nationale de la résistance : Le Conseil donne son accord.
- g - Demande du tennis pour fourniture peinture mur arrière + lasure : Le Conseil, à l'unanimité, décide de fournir la lasure et la peinture nécessaire.
- h – Fabienne Caminade demande la mise à disposition d'une salle afin d'y délivrer de l'aide aux devoirs : à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de lui allouer gracieusement la salle des aînés tous les mardi soirs de 17H à 19H15.
- i – M. le Maire informe les élus qu'une enquête concernant la conteneurisation individuelle des déchets ménagers, réalisée par un agent dûment accrédité par la Communauté de Communes, commencera très prochainement.
- j - M. le Maire informe les élus qu'il est toujours en attente d'une réponse à l'offre d'achat émise par la commune, par sa délibération en date du 22/07/11, concernant l'immeuble de la Poste.
- k – Suggestion de la Chambre d'Agriculture 47 pour exonération de la part communale de la taxe foncière non bâtie sur les vignes et vergers : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.
- l – Demande réouverture du chemin communal de « Graulot » (depuis la route de Miramont vers « Jean Vieux ») à la circulation des véhicules : Le Conseil réexaminera cette demande lors de sa prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

